



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 081-218101632-20260422-2026\_DEL38-DE

S<sup>2</sup>LOW

Séance du 22 AVRIL 2026

2026 / 03 / 25

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 30
REPRESENTES	: 02
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 15 AVRIL 2026

Date d’Affichage : 15 AVRIL 2026

Secrétaire de Séance : Séverine ARMERO

#### Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, PÉNÉLA Wilfried, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ARMERO Séverine, CAUQUIL Fabrice, ESTRABAUD Josiane, FABRE Marie, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, BERBESSOU Michel, LE COZ Carole, MARTIN Christophe, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, ILISESCU Razvan, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BRIANT Jean-Michel, BOUMELID Sonia, SÉNÉGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian.

#### Étaient représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ARMÉRO Séverine  
BAILLOT Cédric par SÉNÉGATS David

#### Était absent :

AMALRIC André

### **OBJET : Renouvellement de la Commission d’appel d’offres / désignation de délégués du Conseil Municipal**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 1414-2 qui stipule que « Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des

*marchés publics passés par les établissements publics sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres »*

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

CONSIDERANT que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les membres qui siégeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres ;

CONSIDERANT que la liste unique ci-après a été présentée à l'Assemblée :

Titulaires

- Frédéric CENES
- Christophe ASSEMAT
- Christophe MARTIN
- Philippe BANCAL
- Michel BERBESSOU

Suppléants :

- Amandine LAVAL
- Sonia BOUMELID
- Dominique CROSES
- Dolorès ISSA
- Davis SENEGATS

CONSIDERANT que l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule : « *Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Il est voté au scrutin secret :*

*1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;*

*2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. [...]*

*Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »*

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, par 32 voix présentes et représentées

- de ne pas procéder au scrutin secret à l'occasion de cette désignation et de nommer les représentants du Conseil Municipal à la commission d'appel d'offres listés ci-après :

Titulaires

- Frédéric CENES
- Christophe ASSEMAT
- Christophe MARTIN
- Philippe BANCAL
- Michel BERBESSOU

Suppléants :

- Amandine LAVAL
- Sonia BOUMELID
- Dominique CROSES
- Dolorès ISSA
- Davis SENEGATS

Pour extrait conforme,  
La Secrétaire de séance,



Séverine ARMÉRO



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026



ID : 081-218101632-20260422-2026\_DEL38-DE